

COMMUNE DE DOIZIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 A 18 h 30

Le DIX-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 12 septembre 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CORDERO, PLANTIER, CLERJON.

Excusés : M. ARMAND (pouvoir à PONCET), CHARRIN, GRUFFAZ (pouvoir à PORCHEROT), BOUVERESSE.

Soit ONZE membres présents, TREIZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Aimé PONCET.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023
- Route Forestière Peumey – Janorey : Approbation Avenant n°1
- SEM : Avis sur la révision du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social
- Affectation des résultats 2022
- Barrage ex-usine : Approbation devis complémentaire suite au contrôle de la Police de l'Eau
- Commerce Multiservices : Approbation Avenant n° 1 – Lot n°12 – Equipements et matériels de cuisine
- Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité
- Approbation des tarifs restaurant scolaire et périscolaire – Année 2023 – 2024
- Approbation Tarifs Salle Polyvalente – Année 2024
- Crèche - Approbation Convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales Loire Services
- AFR - Centre de Loisirs Terrazieux - Approbation convention de partenariat pour mise à disposition de locaux
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séances du 6 juillet 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Route Forestière Peumey – Janorey : Approbation Avenant n°1– Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-09-2023 examinée le 18/09/2023 – SEM : Avis sur la révision du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Affectation des résultats 2022 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Barrage ex-usine : Approbation du devis de curage partiel du barrage et de pompage – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Commerce Multiservices : Approbation Avenant n° 1 – Lot n°12 – Equipements et matériels de cuisine – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Tarifs Restaurant scolaire et périscolaire – Année 2023 - 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-09-2023 examinée le 18/09/2023 – Approbation Tarifs Salle Polyvalente – Année 2024 – Approuvée par une abstention et douze voix pour.

Délibération n° 09-09-2023 examinée le 18/09/2023 - Crèche - Approbation Convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales Loire Services – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 10-09-2023 examinée le 18/09/2023 - AFR - Centre de Loisirs Terrazioux - Approbation convention de partenariat pour mise à disposition de locaux – Approuvée à l'unanimité

Certificat Administratif

Monsieur le Maire informe qu'un certificat administratif n°CERTIF2023-003 a été établi afin d'effectuer un virement de compte à compte, à savoir :

Cpte 2183	Matériel Informatique	+ 1 500 €
Cpte 231	Immobilisations corporelles en cours	- 1 500 €

Ce certificat est exécutoire à la date du 13 juillet 2023.

Certificat Administratif

Monsieur le Maire informe qu'un certificat administratif n°CERTIF2023-004 a été établi afin d'effectuer un virement de compte à compte, à savoir :

Cpte 7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	+ 595 €
Cpte 60621	Combustibles	- 595 €

Ce certificat est exécutoire à la date du 2 septembre 2023.

Route forestière Peumey – Janorey – Approbation Avenant n°1

Vu le projet, il s'avère que des travaux supplémentaires concernant l'abattage et le débardage des bois en partie communale et privée sont nécessaires. L'entreprise Montagnier a estimé ces travaux à 7 043.40 € HT soit 8 452.08 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 et autorise Mr le Maire à le signer.

SEM – Révision du Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

Le PPGDLSID a été approuvé en conseil métropolitain pour une période de 6 ans, il traduit les orientations du territoire pour l'information et la gestion partagée des demandes de logement social.

Conformément au code de la Construction et de l'Habitation, le plan doit être révisé pour intégrer les modifications suivantes :

La cotation de la demande de logement social dont la mise en œuvre doit être effective au 31 décembre 2023

L'actualisation des guichets d'information et d'enregistrement (niveau 1 et 2)

La prise en compte d'évolutions partenariales, notamment le changement de nom de certains organismes (ADIL 42-43, DDETS,...)

Les objectifs de ces évolutions et notamment de la cotation de la demande sont d'assurer une plus grande lisibilité et transparence du processus d'attributions des logements sociaux, tant pour les demandeurs que pour les acteurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs incluant la cotation de la demande de logement social. Dit que la commune ne participe pas à ce réseau comme guichet de niveau 1.

Affectation des résultats 2022

Suite à une erreur de frappe sur la délibération n° 04-03-2023 en date du 28 mars dernier, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de corriger cette erreur, il faut lire prélèvement de la somme de 120 000 € pour financer les travaux d'investissement et de conserver la somme de 87 631.43 € en réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification sachant que cela ne modifie pas le budget primitif.

Barrage ex-usine – Approbation du devis de curage partiel du barrage et de pompage

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un dossier d'autorisation de curage partiel du barrage a été déposé aux services de la Police de l'Eau, un accord favorable a été délivré, au cours des travaux, un contrôle a eu lieu, il s'avère que nous sommes dans l'obligation de mettre en place un système de pompage afin de laisser un débit à la rivière Le Dorlay, le temps du remplissage du barrage après le curage.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à 9 471.49 € HT soit un montant total des travaux de 29 933.13 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux supplémentaires et obligatoires pour un montant de 9 471.49 € HT soit un montant total du projet pour l'entreprise Montagnier de 29 933.13 € HT soit 35 919.76 € TTC.

Commerce Multiservices – Lot n°12 – Equipements et matériels de cuisine – Avenant n°1

Vu l'avancée des travaux, une modification du système de ventilation de la cuisine est nécessaire, l'entreprise Froid Equipement Service titulaire du lot n°12 les a estimés à 6 835.26 € HT soit 8 202.31 € TTC. Un avenant n°1 a été établi pour inclure ces travaux dans le marché qui s'élève pour le lot n°12 à 66 371.20 € HT ou 79 645.44 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 et autorise Mr le Maire à le signer.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Suite à une information de la trésorerie, il est nécessaire de prendre, chaque année, une délibération concernant le recrutement d'agents contractuels pour un besoin temporaire. Nous sommes confrontés à ce recrutement pour l'emploi des jeunes tous les étés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le recrutement d'agents contractuels pour un besoin temporaire.

Tarifs Restaurant scolaire et périscolaire – Année 2023 – 2024

Monsieur le Maire informe que suite à un audit de la CAF de la Loire le 24 août dernier, il est nécessaire de réviser les tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire afin de tenir compte d'une modulation en fonction du quotient familial. Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension pour les familles, il est également demandé que soit explicité le tarif du périscolaire inclus dans le prix global facturé aux familles pour le repas. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Restaurant scolaire :

- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
QF <= 500 € : 4.10 € le repas, incluant 1.00 € de service périscolaire
- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
501 € < QF <= 1200 € : 4.40 € le repas, incluant 1.30 € de service périscolaire
- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
QF > 1201 € : 4.70 € le repas, incluant 1.60 € de service périscolaire
- Enfant PAI Allergie – panier repas : 1.00 € le service périscolaire si QF <= 500 €
- Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.30 € le service périscolaire si 501 < QF <= 1200 €
- Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.60 € le service périscolaire si QF > 1201 €
- Enfant non inscrit et présent : majoration de 11 € quel que soit le QF
- Adulte : 8 € le repas

Pour rappel les tarifs du repas ont vocation à tenir compte des coûts de fourniture (ingrédients), des coûts de préparation, du périscolaire sur le tranche 11 h 30 – 13 h 30, du ménage du restaurant scolaire, etc.

Le tarif PAI Allergie – Panier repas correspond au cas des enfants apportant leur repas pour cause allergie ou intolérance alimentaire (sur justificatif médical et/ou PAI). Dans ce cas, les familles supportent un coût forfaitaire correspondant au service périscolaire, au réchauffage de leurs plats, et à l'occupation de la salle de restaurant et utilisation de vaisselle, ménage, etc.

Périscolaire le matin (de 7h30 à 8h30) :

- QF < 500 € : 0.60 € par demi-heure
- 501 € < QF > 1200 € : 0.80 € par demi-heure
- QF > 1201 € : 1.00 € par demi-heure

Périscolaire le soir (de 16h30 à 19h00) :

- QF < 500 € : 0.60 € par demi-heure
- 501 € < QF > 1200 € : 0.80 € par demi-heure
- QF > 1201 € : 1.00 € par demi-heure

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus et dit qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.

Location salle polyvalente – Tarifs Année 2024

Vu le nouveau mode de fonctionnement et plus précisément la location de la salle polyvalente sur le weekend complet, Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs, sachant que ces derniers seront applicables au 1^{er} janvier 2024.

Salle entière :

Une journée - 500 € : - 420 € Location
- 80 € Part Entretien

Demie salle :

Une journée - 250 € : - 180 € Location
- 70 € Part Entretien

Pour funérailles : gratuité de la location de la salle polyvalente lors de funérailles.

Un titre de recette du montant de 180 € correspondant à l'acompte sera établi dès la réservation, celui-ci sera déduit du montant global de la location. A la remise des clés un titre de recette sera établi correspondant au solde de la location.

Si annulation de la réservation de la salle moins de 3 mois avant la date retenue, l'acompte de 180 € ne sera pas restitué.

Les associations communales n'auront pas à verser cet acompte, elles continueront à régler lors de la première location dans l'année civile, le montant de la location correspondant au montant de la part entretien, pour les locations suivantes dans l'année civile, le montant de la location sera du montant total en une seule fois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par une abstention et douze voix pour, approuve ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

Crèche Les Mini Pouces – Convention de partenariat entre la commune et l'Association Familles Rurales Loire Services

Vu la gestion de la crèche « Les mini pouces » et vu la convention caduque qui liait la commune de Doizieux avec l'Association Familles Rurales Loire Services, il est nécessaire d'approuver une nouvelle convention. La durée de cette convention est conclue en lien avec la Convention Territoriale Globale de la CAF pour 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'Association Famille Rurales Loire Services et autorise Mr le Maire à la signer.

AFR – Approbation convention de partenariat pour l'utilisation des locaux par le centre de loisirs Terrazieux

Vu l'utilisation des locaux de l'école « Le Moulinage » pour assurer le centre de loisirs Terrazieux le mercredi pour les enfants des deux écoles, il est nécessaire de définir les conditions d'occupation des locaux, ainsi que l'entretien. Une convention est établie entre la commune de Doizieux et l'AFR afin de définir de mise à disposition ainsi que la durée.

Les locaux mise à disposition du centre de loisirs se compose de la salle d'informatique, la salle de sport, les locaux du restaurant scolaire ainsi que les sanitaires. Cette convention est conclue jusqu'au 13 juillet 2024.

Le conseil municipal, ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition des locaux de l'école « Le Moulinage » comme définit ci-dessus et autorise Mr le Maire à la signer.

Eglise de Saint-Just – Approbation devis de réfection de la toiture et zinguerie et remplacement mode de chauffage

Demande de subventions à plusieurs organismes

Vu l'état de la toiture de l'église de Saint-Just qui est en mauvaise état et vu le mode de chauffage actuel qui n'est pas adapté, il est donc nécessaire de prévoir des travaux. Un estimatif de tous ces travaux a été établi, il s'élève à 67 666.71 € HT soit 81 200.05 € TTC.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département de la Loire et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux sur le bâtiment de l'église de Saint-Just pour un montant total de 81 200.05 € TTC et sollicite les subventions auprès de divers organismes. Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe du problème de stationnement sur le haut de la Rue du Père Dumas à Saint-Just
- Monsieur le Maire informe que Mme BICHON Bénédicte souhaiterait pratiquer sa nouvelle activité de massages et réflexologie plantaire sur la commune, éventuellement en lien avec le projet de multiservices.
- Monsieur le Maire informe de l'organisation de la foire bio du Pilat le dimanche 8 octobre à Pélussin.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu du rendez-vous par rapport au service civique. Plusieurs projets communaux pourraient permettre l'accueil de 2 jeunes en service civique. La charge pour la commune est de trouver un logement pour les jeunes qui seront accueillis et de proposer un élu référent.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la cérémonie Dakota qui a eu lieu le samedi 9 septembre à la stèle de la Jasserie. Cette année nous avons eu l'honneur de recevoir un vétéran américain accompagné de sa fille. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé et organisés.

- Une élue informe qu'à partir du 4 octobre un camion illusion optique sera présent sur la commune de Doizieux.
- Une élue informe que la médiatrice santé est de nouveau présente le vendredi sur la commune. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres des citoyens.
- Une élue informe de la préparation de la fête inter-associations organisée par le comité des fêtes qui est fixée le samedi 14 octobre et dimanche 15 octobre 2023 dans le village.
- Un élu fait le compte rendu de la situation de la crèche « Les mini Pouces » qui est, à ce jour, toujours à la recherche d'une directrice.
- Un élu fait le compte rendu du centre de loisirs Terrazieux, qui fonctionne très bien grâce à la motivation de Gwenaëlle, Directrice du centre et Marion, Présidente de l'AFR.
- Un élu informe du changement de la directrice des écoles publiques suite au départ d'Esthel, il s'agit d'Audrey PENEL. Du côté de l'inspection académique, Mme Jaël VIEIRA est également partie, elle est remplacée par Mme Maya LENTIN.
- Un élu informe que la commune participe au dispositif « la nuit est belle » qui a lieu vendredi 22 septembre. Ce dispositif consiste à éteindre l'éclairage public toute la nuit du vendredi au samedi. Une conférence sera donnée en visio dans la salle du conseil municipal à partir de 19h.
- Un élu était présent à la cérémonie des pompiers pour honorés 186 jeunes volontaires. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 16 septembre à Villars.
- Un élu informe qu'il est nécessaire de faire intervenir les agents techniques derrière l'église de Doizieux pour un problème de cheneau et d'élagage d'arbres.
- Une élue demande si la cour de l'école publique va faire l'objet d'une réfection suite au problème de boue. La pelouse a été refaite cet été pendant les vacances scolaires, à ce jour elle est très belle. Apparemment il y a toujours une interdiction par l'équipe pédagogique (enseignants et personnel communal encadrant) d'emprunter la pelouse lorsque le temps est maussade.
- Une élue demande des renseignements par rapport à la taxe foncière 2023. L'augmentation de cette taxe pour tous les propriétaires n'est pas de la responsabilité de la commune, car le vote des taux d'impôts directs n'a pas augmenté. La principale cause de l'augmentation de la taxe foncière est la revalorisation des bases.
- Un élu transmet les remerciements des chasseurs par rapport au prêt du local sis au lieu-dit Les Scies par la municipalité en attendant la signature de la vente.
- Une élue fait le compte rendu de la journée mobilité douce initiée par Saint Etienne Métropole et l'Ecole supérieure d'Art et de Design de Saint Etienne qui a eu lieu dimanche 17 septembre.
- Un élu fait le compte rendu des travaux de la Route Neuve effectués par l'entreprise DEGRUEL, ils sont terminés, et le résultat est très satisfaisant.
- Un élu informe que les travaux de la Rue de la Chenée vont débiter dans les prochains jours.
- Un élu informe que les travaux de l'aménagement autour du barrage de l'ex-usine sont bientôt terminés. Les jeux seront installés dès que l'entreprise de maçonnerie aura terminé.
- Un élu fait le point sur les travaux du commerce multiservices. Le carrelage doit être fini cette semaine, les gardes corps et l'escalier doit commencer à être posé en milieu de semaine. Les dalles du plafond, le matériel de cuisine devraient être posés dans les prochains jours. Concernant l'aménagement de la placette devant le commerce, il est presque terminé, le béton désactivé va être réalisé en fin de semaine et le revêtement perméable va être réalisé à la suite. Pour le choix des gérants, un rendez vous a encore eu lieu en début de semaine dernière, une personne de Saint-Chamond et un couple du Var sont toujours intéressés. Une décision doit être prise prochainement pour faire le choix.

La séance est levée à 22 h 45.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,
Aimé PONCET,



Publié le : 20 octobre 2023
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire